

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JANVIER 2024

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Laurent Rémy, Patrick Vilette, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Philippe Escande
Ariane Wachthausen (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Chazan	Pouvoir à Martine Charvin
Alain Cano (arrivé à 21h08)	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Michèle Viala (arrivée 20h54)	Pouvoir Frédéric Henriot
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Didier Missenard
Abdelhamid Mellouk	Pouvoir à David Ros
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Patrick Vilette

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierrick Courilleau est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2024-05 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE AVEC LE CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY (CAORC)**

**Le Conseil municipal d'Orsay,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L.1111-1 et L.1611-4,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi sus-visée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** l'avis de la commission de la Vie et de l'Animation de la Cité en date du 22 janvier 2024,

**Considérant** l'obligation légale pour les collectivités publiques, de conclure une convention avec tout organisme bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros,

**Considérant** le projet de convention ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour les années 2024, 2025 et 2026
- **Autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **06 FEV. 2024**  
et de la publication le **06 FEV. 2024**

David ROS  
Sénateur-Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

